

TAXES MUNICIPALES 2018

Veillez noter que le *deuxième versement* des taxes municipales est

le 4 juillet 2018

2018 MUNICIPAL TAXES

Please note that the *second instalment* of municipal taxes is due

July 4th, 2018

COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES

Veillez noter que les matériaux de construction **NE SONT PAS** autorisés dans votre collecte d'ordures ménagères. Vos déchets ne seront pas ramassés, si ces matériaux sont inclus.

Les matériaux de construction peuvent être disposés à l'ÉCOCENTRE (ancien dépotoir municipal sur la route 219 Nord) aux dates suivantes, de 9 h à midi:

7 juillet, 4 août, 8 septembre, 13 octobre et 3 novembre

Une preuve de résidence dans le canton est requise.

Volume maximum limité à l'équivalent d'un camion demi-tonne.

HOUSEHOLD GARBAGE COLLECTION

Please note that construction materials are **NOT** permitted in your household garbage collection. Your garbage will not be collected if any such materials are included.

Construction materials can be disposed of at the ECO-CENTER (former municipal dump on Route 219 North) on the following dates, from 9 am to noon :

July 7th, August 4th, September 8th, October 13th & November 3rd

Proof of residency in the Township is required.

Maximum volume equivalent to one load in a half-ton pickup.



INFORMATION AUX CITOYENS - INFORMATION TO CITIZENS

hemmingford.ca/canton JUN - 2018 - JUNE

Bulletin 3 — Conseil municipal du Canton de Hemmingford